

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des commissaires du Gouvernement
de la Communauté française auprès de l'Office de la
Naissance et de l'Enfance**

A.Gt 02-12-1999

M.B. 08-06-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public;

Vu le décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié, notamment l'article 20, § 2;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 2 décembre 1999;

Sur proposition du Ministre de l'Enfance et du Ministre du Budget,
Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés Commissaires du Gouvernement de la Communauté française auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les personnes suivantes :

- Laurent Monniez, sur proposition du Ministre de Tutelle;
- Bernard Ducoffre, sur proposition du Ministre du Budget.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur des articles 5, 6, 7 et 9 du décret du 8 février 1999 modifiant le décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Article 3. - Le Ministre de l'Enfance et le Ministre du Budget sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 décembre 1999.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre du Budget,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Enfance,

J.-M. NOLLET